ARRETE

DE MISE A LA RETRAITE POUR INVALIDITE

(après avis favorable de la CNRACL)

DE M ..............................................................................

GRADE ..........................................................................

Le Maire de ……………………,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 et la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la lettre en date du …/…/… par laquelle M ……………………… sollicite son admission à la retraite à compter du …/…/…,

OU

Considérant que M ………………… a épuisé ses droits à congé maladie et qu’il (elle) est reconnu(e) définitivement inapte à l’exercice de ses fonctions,

Vu le procès-verbal en date du …/…/… établi par le conseil médical,

Vu l’avis favorable de la CNRACL à la radiation des cadres pour invalidité à compter du …/…/…,

Considérant que M ………………… est affilié(e) à la CNRACL sous le numéro …………………,

ARRETE

Article 1er : M ………………, né(e) le …/…/…*, (grade)* ……………….…, est admis(e)à la retraite pour invalidité à compter du …/…/….

Article 2 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié à l'intéressé(e),

- transmis au comptable de la collectivité,

- transmis au Président du Centre de Gestion.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

PUBLIE LE :

Notifié le à l’agent le : …/…/…

(date et signature)…………………………………………… Fait à ……………………, le …/…/…

Le Maire,